

La demande de rupture conventionnelle par un agent de l'État

Les différentes étapes - Partie 2

Dans notre précédente lettre d'information, le SYNEP CFE-CGC vous présentait les grandes lignes de la rupture conventionnelle. Cette semaine, nous détaillons les différentes étapes de la procédure, point par point :

1. Demande et entretien préalable

L'enseignant initie la démarche en sollicitant un entretien auprès du rectorat. L'objectif est de discuter des modalités de la rupture conventionnelle et de présenter son projet (voir la partie 1).

2. Rédaction de la convention

Une fois un accord trouvé entre les deux parties, la convention est rédigée. Elle précise notamment la date de départ, le montant de l'indemnité spécifique, ainsi que les conditions de la séparation.

Le montant de l'indemnité est fixé d'un commun accord entre l'administration et l'agent, dans le respect d'un minimum légal basé sur l'ancienneté et le salaire. Il peut toutefois varier selon les appréciations de l'autorité administrative.

3. Validation par les services administratifs du rectorat.

Le dossier est ensuite transmis à l'administration pour vérification. Cette étape vise à s'assurer du respect des dispositions légales et du bon déroulement de la procédure.

4. Délai de rétractation

Après signature de la convention, chaque partie dispose d'un délai de 15 jours calendaires pour se rétracter, sans avoir à justifier sa décision.

5. Homologation et départ

En l'absence de rétractation, la convention est homologuée. L'enseignant quitte alors son poste dans les conditions fixées par l'accord.

Avantages et inconvénients de la rupture conventionnelle

- Cette procédure est négociée, sans conflit.
- Elle donne droit aux allocations chômage.
- Elle permet de quitter son poste de manière anticipée.

- L'accord de l'employeur est indispensable.
- Interdiction de réintégrer la fonction publique pendant 3 ans (article L. 1237-11-1 du Code du travail).
- En cas de retour avant ce délai, l'agent doit rembourser les indemnités perçues.

Exceptions : des dérogations sont possibles si l'agent réintègre un autre poste public distinct de celui qu'il occupait précédemment. Cependant, ces cas restent exceptionnels et relèvent de l'appréciation des autorités compétentes.

Récemment, nous avons accompagné une collègue dans l'académie de Versailles au cours de sa demande de rupture conventionnelle, qui a été validée par l'administration.

Pour toutes ces démarches, le SYNEP CFE-CGC est à vos côtés !

Sylvie TUROWSKI

1/2

Retour sur notre Assemblée Générale du 16 mai 2025

Le SYNEP CFE-CGC a tenu son Assemblée Générale le 16 mai dernier, de 9h à 13h, à Rouen ! Un choix délibéré pour marquer notre volonté de nous ancrer en région et de faire voyager notre engagement syndical.

Placée sous la présidence de Nadia DALY et d'Évelyne CIMA, présidente d'honneur, cette matinée a été l'occasion de dresser le bilan des trois dernières années d'activité. Trois temps forts ont structuré l'assemblée :

- La modification de nos statuts,
- La présentation du rapport moral,
- Et le rapport financier.

Tous ces points ont été adoptés à l'unanimité par l'ensemble des présents et des membres représentés.



À l'issue des bilans, Nadia DALY a été réélue Présidente du SYNEP CFE-CGC. Un nouveau Conseil national a également été élu à l'unanimité. Il se compose, par ordre alphabétique, de :

Jean-Pierre CAPELLE, Michèle CHAPOVALOFF, Nicolas DACHER, Bruno DEUTSCH (Secrétaire général adjoint), Catherine GRISEL (Trésorière), Leïla HAGSHENAS, Vaïté MAILLARD, Éric MOISAN, Chantal NOISETTE, Sylvie TUROWSKI (Secrétaire générale).

À midi, les échanges ont continué autour d'un buffet convivial, propice à des discussions à la fois syndicales et amicales.

L'après-midi, place à la découverte : nous avons eu le plaisir de visiter la magnifique ville de Rouen lors d'une balade guidée orchestrée par notre trésorière, Catherine GRISEL, Rouennaise passionnée. Un grand merci à elle pour cette organisation sans faille !

Cap désormais sur l'avenir : rendez-vous dans quatre ans pour notre prochaine AG, que nous envisageons une nouvelle fois en région, afin de poursuivre cette dynamique de proximité et de mobilisation.

En attendant, nos actions continuent, toujours avec la même énergie et la même détermination.

Sylvie TUROWSKI



* *

Le billet d'humeur d'Evelyne du 18 mai 2025 :

Améliorer l'apprentissage des maths et du français en seconde. Avez-vous déjà entendu parler de « MIA Seconde » ?

https://www.synep.org/evelyne_2025.htm#motfkfpdo

2/2